

La zone de rencontre : un concept à retenir pour les centres anciens.

La plupart des centres anciens ont été conçus, quelque soit leur latitude, à l'échelle du piéton, c'est-à-dire de l'homme.

Ils ont progressivement été confrontés au charroi tracté puis automobile de plus en plus intense.

L'hausmannisation de Paris avec la création des grands boulevards fut un « charcutage réussi » d'une certaine adaptation à la vie moderne.

Le modèle s'étendit au monde entier.

Aujourd'hui, les centres des villes étouffent sous la pression automobile et leur intégrité ainsi que leur cohérence sociale, physique et culturelle sont mises en péril.

Une réponse à ce défi aura été la piétonisation de certaines artères centrales.

On mesure maintenant les côtés négatifs de la formule :

-difficultés d'approvisionnement

-sécurité de l'espace public aux heures creuses

-vandalisme

La zone de rencontre est peut-être une solution aux problèmes ? Elle est née dans les années 1970, mais sous la forme de zone protégée, 20 km maximum, dans des quartiers résidentiels périphériques, de manière à restituer l'espace-rue aux familles et aux enfants.

Depuis 10 ans, se manifestent des volontés de reconquérir l'espace central souvent synonyme de centre ancien.

Peu connu des conservateurs de monuments, ce concept s'adapte souvent à la typologie de la ville historique.

Les priorités sont :

-aux piétons qui n'ont plus l'obligation de circuler sur le trottoir.

-la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.

-le stationnement des véhicules est limité aux emplacements prévus.

En matière de traitement de l'espace public, l'aménagement des zones de rencontre peut être traité sans dénivelés en différenciant les parties de la surface par une composition de matériaux cohérente.

On pourra éliminer tout le mobilier urbain visant à séparer les modes de circulation.

Les entrées de zone seront marquées par un effet de porte.

A ce jour, seuls les pays de l'Europe du Nord se sont engagés dans ce processus.

Cette communication vise à étendre le débat.

Bruxelles, le 30/09/2010

Michel Van der Meerschen